

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 9/10/2019 Date de convocation : 9/10/2019
Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 10
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0

Présents : M. THERASSE Olivier, Mme DUMAS Véronique, M. COLIN Jean-Marc, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, Mme MILANI Dominique, Mme PEJAC Eveline, M. DAILLE Frédéric, M. MOLINIE Jean-Jacques, Mme AUTHIER Caroline.

Absent excusé ayant donné un pouvoir : /

Absents excusés : Mme SCOTTON Isabelle, M. FAJOLLE Didier, Mme LAPEYRE Christiane M. FORNARO Patrick, Mme AUDUREAU Elodie, M. PORTELLA Philippe, Mme CARTIER Marie-Christine, M. DALENS Claude, M BRIAUD Pascal

Monsieur Christophe PIACENTINI a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

Délégations de Monsieur le Maire

Travaux en cours

Finances :

- Travaux 2020 : demande de subventions
- Autorisation de mandatement pour 2020 à hauteur de 25 % du Budget 2019 pour la section d'investissement
- Dépenses rattachées à la section d'investissement pour l'année 2019
- Débat sur les observations de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants

Affaires scolaires :

- Rythmes scolaires : semaine à 4 jours
- Ecole numérique

Personnel communal :

- Organigramme
- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet
- RIFSEPT
- Renouvellement contrat services techniques
- Recrutement et rémunération Agents Recenseurs

Voirie : création d'une zone Agglomération hameau de Goulard

SIVU Chenil de Caubeyres : Modification des statuts

COMITES COMMUNAUX ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

QUESTIONS DIVERSES.

==--==

- Délégations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire fait part de la signature d'un contrat le 5 décembre 2019 entre Appro Vision et la commune pour bénéficier des avantages de la centrale de référencement :

APPRO-VISION est une Centrale de Référencement permettant de gagner du temps, de réaliser durablement des économies et maîtriser les coûts.

L'adhésion est gratuite et l'offre s'appuie sur un réseau de fournisseurs reconnus, audités et répondant aux normes réglementaires. Cela permet également de respecter les règles de mise en concurrence liées aux marchés publics

Cette adhésion permet des achats pour la restauration scolaire avec des fournisseurs identiques à des tarifs négociés.

La centrale d'achat propose également l'élaboration ou la vérification des menus scolaires, un audit personnalisé de l'outil de production, des sessions personnalisés de mise à jour des connaissances HACCP, et aide à la création d'outils de gestion des approvisionnements.

- TRAVAUX EN COURS /

GOULARD :

Les travaux d'assainissement des eaux usées sont en voie d'achèvement sur le secteur de Goulard et de Méron.

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a débuté sur la route principale.

Les riverains sont très satisfaits du déroulé des travaux.

EGLISE DE MOURRENS :

L'avancement de la tranche optionnelle 1 des travaux de restauration générale de l'Eglise de Mourrens se poursuit :

L'atelier Jean Louis BOUVIER pour le lot 2 : Restauration de sculptures a fini son intervention

Les travaux effectués par l'entreprises LA TIGEENNE pour le lot 3 Charpente/couverture, et l'entreprise LAUMAILLE pour les lots 6 Paratonnerre et 7 Cloche sont terminés à 95%

L'entreprise MALBREL CONSERVATION titulaire du lot 4 Menuiserie doit restaurer les portes pour janvier

L'entreprise VINCENTINI pour le lot 1 Maçonnerie / pierre de taille : outre quelques finitions a principalement deux ensembles de prestations à réaliser :

- réalisation de la rampe PMR : 8 621,50 €

- réalisation du sol fini de l'allée et du devant de l'église : 2 732,50 €

Soit au total 11 354,00 € de travaux qui seront reportés pour les raisons suivantes :

- Le sol fini de l'allée et du devant de l'église risque d'être altéré par les travaux de la tranche optionnelle 2, il vaudrait mieux réaliser ces finitions à la fin des terrassements intérieurs

- Afin de caler parfaitement la rampe PMR, il serait préférable de restaurer en premier lieu le sol de la nef, car suivant ce qu'il y a dessous, le niveau fini risque de varier légèrement.

Sur le plan ARCHEOLOGIE : Découverte au sud de l'église de Mourrens de trois coffres sépulcraux (un au trois quart détruits et deux intacts) et un bâtiment cultuel antérieur à l'église actuelle (probablement la première église de Mourrens)

Au total, le chantier archéologique sur l'extérieur de l'église se montera à un total TTC : **27 499,50 euros TTC**

ETUDE EN COURS / PROJET DOMAINE DE LABORDE

Un atelier de travail sur le projet Laborde s'est déroulé mardi 10 décembre à 18 h 30, Une cinquantaine de personnes étaient réunies pour participer à cet échange convivial et studieux proposé par le Cabinet ELAN DEVELOPPEMENT.

Une restitution sera faite dans les prochaines semaines et adressée à l'ensemble du Conseil Municipal, des partenaires invités et des personnes présentes.

- SUBVENTION OBTENUE auprès du Pays de l'Agenais :

Les membres du Groupe d'Action Locale du Pays de l'Agenais se sont réunis lors du Comité de programmation du 4 décembre 2019 et ont rendu un avis de programmation favorable au projet « **Etude de programmation pour la création d'un Ecoparc** ».

Ce Comité a validé le plan de financement définitif du projet, qui va donc bénéficier du soutien de l'Europe pour un montant **36 260 €**.

Soit 80 % du montant global HT de l'étude totale qui sera réalisée par ELAN DEVELOPPEMENT :

TRANCHE FERME

Phase 1

Etat des lieux, contraintes, besoins et proposition de scénarii

Phase 2

Etude de faisabilité et préprogramme accompagnés d'une estimation prévisionnelle des coûts d'investissement de l'opération

Phase 3

Elaboration d'un programme fonctionnel et technique détaillé

TRANCHE OPTIONNELLE

Phase 4

Assistance à la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux (rénovation de la ferme et pour l'aménagement du parc).

Phase 5

Suivi

- DOSSIER EN COURS / LOTISSEMENT SUR LE SECTEUR DE PETIT ROUBIS :

Lundi 9 décembre, une réunion de présentation a eu lieu pour les riverains du secteur de Petit Roubis.

Un projet de lotissement porté par le bailleur social Agen Habitat prévoit la construction de 25 logements sociaux et 20 lots libres.

Un permis d'aménager doit être déposé courant 2020.

L'architecte et le directeur technique en charge du dossier rencontreront sur le terrain les riverains qui en ont fait la demande.

TRAVAUX EN COURS / FIBRE NUMERIQUE :

Les travaux sont achevés sur la commune,

Une réunion d'information pour la population aura lieu le LUNDI 13 JANVIER à la salle des fêtes en présence du Président CAMANI du Syndicat Lot et Garonne Numérique et des opérateurs téléphoniques.

Tous les foyers recevront une invitation et une plaquette d'information

Une réunion de préparation et d'information pour les élus est programmée le mercredi 18 décembre à 16 h salle de la Maison Commune

- VOIRIE :

Secteur de Manau: Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'aménagement du carrefour de Manau. Une réunion d'informations des riverains sera programmée dès que le projet

aura été affiné avec le service Voirie de l'Agglomération d'Agen. La visibilité de ce carrefour s'est déjà améliorée en raison de la taille de haie d'un riverain.

Secteur de Goulard : Monsieur Piacentini, adjoint au Maire présente le projet d'aménagement de la Place de Goulard. La réalisation est prévue après les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux.

Circulation des véhicules sur la route départementale 296 : Pour permettre des aménagements spécifiques, type « Ecluses ou ralentisseurs » et vitesse, Monsieur le Maire a rencontré le service départemental des Routes afin de créer une zone « Agglomération » sur le secteur de Goulard. Un arrêté municipal délimitant la zone sera pris, des aménagements pourront ensuite être réfléchis.

Adressage normalisé :

12 permanences tenues par les élus ont eu lieu. Il reste à la mairie une centaine de plaques non retirées. Une vingtaine de plaques sont également en commande.

Un courrier de rappel sera envoyé aux propriétaires.

FINANCES :

-TRAVAUX 2020 : DEMANDES DE SUBVENTION :

	DESIGNATION	MONTANT DEVIS (HT)	MONTANT DEVIS (TTC)	Subventions attendues
FST thématique n° 1 (taux env. de 40%)	Travaux VOIRIES 2020	/	5 000 €	FST 2 000 € 00
	Aménagement de la Mairie Mutualisation Accueil Mairie et Agence Postale Bureau de Monsieur le Maire	66 055 € 89	79 267 € 07	DETR 40 % 26 422 € 36 LA POSTE 10 000 € + mobilier spécifique
	Travaux Voirie Aménagement hameau de Goulard	15 200 €	18 240 €	Amendes de police 6080 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les demandes de subventions proposées.

OBJET : BUDGET 2020 : Autorisation de mandatement à hauteur de 25 % du Budget 2019 pour la section d'investissement

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il convient de prévoir le mandatement de dépenses nouvelles pour l'année 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Où l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à mandater sur l'exercice 2019, des dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 25 % du montant du Budget 2019 pour les chapitres suivants :

CHAPITRES	PREVU BUDGET 2019	25%
20 : immobilisations incorporelles	30 000 €	7 500 €
21 : immobilisations corporelles	597 500 €	149 375 €

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE 2019 : Dépenses rattachées à la section d'investissement pour l'année 2019

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Qu'il convient de rattacher les dépenses nouvelles effectuées en 2019, par la commune à la section d'investissement

Le CONSEIL MUNICIPAL, Où l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à effectuer le rattachement des dépenses suivantes qui doivent être considérées comme des dépenses nouvelles d'investissement :

COMPTE 2152

- l'acquisition de plaques et poteaux pour l'adressage normalisé d'un montant TTC de 9 469,15 €

- l'acquisition de panneaux de rues pour l'adressage normalisé d'un montant TTC de 100,80 €

COMPTE 2158

- l'acquisition de 3 panneaux villages fleuris pour la signalétique de la commune d'un montant TTC de 413 € 40 €

COMPTE 2181

- L'acquisition pots – colonnes pour l'église de Goulard d'un montant TTC de 351,20 €

COMPTE 2183

- L'acquisition d'un téléphone pour les services techniques d'un montant TTC de 296,92€

- L'acquisition d'un téléphone pour les services techniques d'un montant TTC de 103,93€

COMPTE 2188

- L'acquisition d'un téléviseur pour la garderie école du Haut d'un montant TTC de 397,79 €

- L'acquisition d'un parasol et pied pour la sardinade d'un montant TTC de 390 €

- Cession : A62 Echangeur Agen Ouest Promesse de vente :

Dans le cadre de l'opération de création de l'échangeur Agen Ouest sur l'autoroute A62, Monsieur le Maire présente la demande de la société ASF qui a besoin d'acquérir les parcelles nécessaires au projet et sises sur la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

La promesse de vente présentée à l'ensemble du Conseil Municipal, concerne une emprise de 19 m2 de la parcelle ZH 102 pour un montant de 25 €. La commune doit s'engager à vendre au bénéficiaire, s'il en fait la demande dans un délai de 18 mois. La vente sera faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété sera opéré à la diligence d'ASF soit par acte administratif, soit par acte notarié, soit par ordonnance. Le règlement sera effectué par virement bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la promesse de vente de la parcelle ZH 102 pour la superficie de 19 m2 au prix de 25 €, aux conditions sus énumérées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette promesse de vente.

- PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN SUR LA PERIODE 2012 A LA PERIODE LA PLUS RECENTE :

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il présente les points jugés les plus favorables et les points d'amélioration soulevés, ainsi que les recommandations proposées par la Cour des Comptes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant,

- Que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle de la gestion de l'Agglomération d'Agen pour les exercices 2012 et suivants,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives,
- Que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2012 à la plus récente.

- AFFAIRES SCOLAIRES :

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des résultats du vote en conseil d'école :

- Semaine à 4 jours : 11 votes déclinés comme suit : 3 votes RPE, 1 vote Mairie et 7 votes enseignantes.
- Semaine à 4,5 jours : 3 votes déclinés comme suit : 2 votes RPE et 1 vote Mairie.

Les Représentants des Parents d'Elèves ont demandé aux enseignantes d'expliquer la motivation de ce changement.

Puis, suite au vote, une discussion a été entamée quant aux horaires à adopter.

Durant cette discussion, tout le monde est d'accord sur le fait que les enfants sont plus alertes et attentifs le matin. Il est remarqué également que la grande majorité des enfants sont présents dans l'école avant 8h30.

De ce fait, l'équipe enseignante, approuvée par les membres du conseil d'école, a décidé d'arrêter les horaires suivants pour la rentrée de septembre 2020 :

Lundi : 8h30 – 12h / 13h45 - 16h15
Mardi : 8h30– 12h / 13h45 – 16h15
Jeudi : 8h30 – 12h / 13h45 – 16h15
Vendredi : 8h30 – 12h / 13h45 – 16h15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Se joint à la décision du Conseil d'Ecole et demande la modification de la semaine d'école et des horaires et cela dès la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 selon le tableau ci-dessous :

	Horaires matin		Horaires après-midi	
LUNDI, MARDI	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
JEUDI et VENDREDI	8 H 30	12 H	13 H 45	16 H 15

- autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

Le maintien éventuel des Temps d'Activités Périscolaires et la possibilité d'une collation-fruites le matin pour tous les élèves seront étudiés ultérieurement.

CLASSE NUMERIQUE :

L'acquisition du matériel pour la classe numérique a été effectuée et , l'installation est en cours.

La classe à l'étage de l'école du Bas sera équipée avec

- 22 tablettes et leur chariot de charge
- Un rétroprojecteur et un tableau VPI

Une formation pour les enseignantes est également prévue

Le montant total de l'acquisition s'élève à 16 794 € 30 TTC.

Une subvention de 7000 € de l'Académie et une subvention de 4 250 € du Fonds de Solidarité Territoriale (Agglomération d'Agen) ont été obtenues.

Le complément sera autofinancé sur le budget communal.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :

L'élection partielle du Conseil Municipal d'enfants s'est déroulée le vendredi 29 novembre à la salle des fêtes : l'ensemble des élèves de la grande section au CM2 ont participé aux votes,

L'élection du Maire Junior a eu lieu vendredi 6 décembre

Le Conseil Municipal d'Enfants pour l'année scolaire 2019 / 2020 est donc constitué par

DUGOUJON Agathe Maire

AUBRY Gabin

AUSSERAY Louise

STRONJARZ Benito

MALLAURE Anna

OLLIVIER Mathéo

MUNOZ Raphael

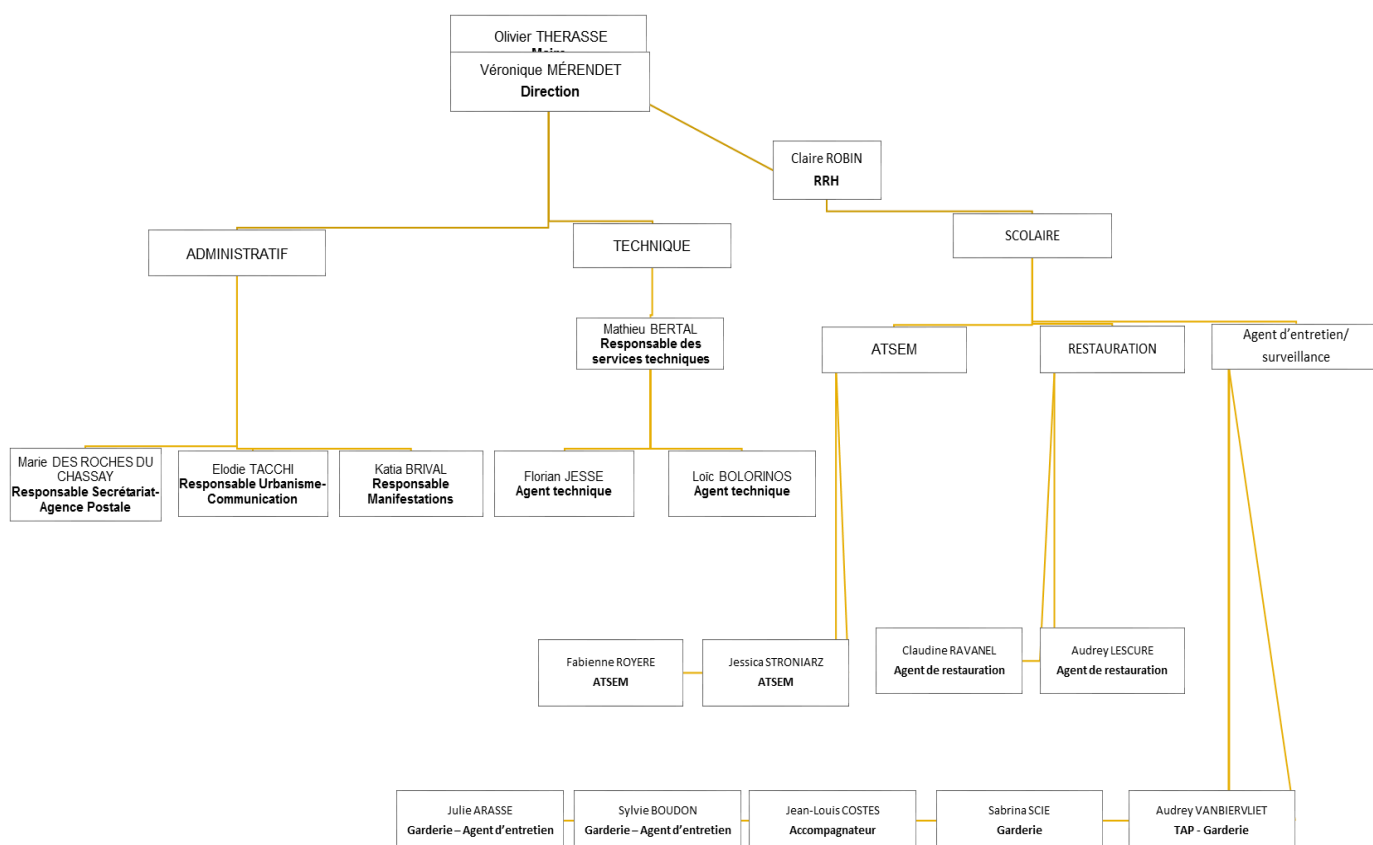
TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES DU 2^{ième} TRIMESTRE :

Madame DUMAS Véronique, Adjointe au Maire présente les activités prévues pour les TAP du 2^{ième} trimestre qui se dérouleront du 6 janvier au 10 avril 2020.

PERSONNEL COMMUNAL :

- ORGANIGRAMME :

Monsieur le Maire présente l'organigramme des services municipaux :



CREATION D'EMPLOI : ADJOINT administratif à temps non complet 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'organisation du secrétariat, il serait nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (24 hebdomadaires) Cet emploi concernera des tâches polyvalentes d'accueil, de secrétariat et de tâches administratives au sein de l'équipe du secrétariat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide

- De créer un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet (24 hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au Budget Communal 2020, aux chapitres et articles correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE EPARGNE TEMPS / MISE EN PLACE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 28 novembre 2019,

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Sainte Colombe en Bruilhois un compte épargne-temps (C.E.T.). Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours concernés sont :

- le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 4 semaines,
- le report de jours de récupération au titre de l'ARTT,
- une partie des jours de repos compensateur Cette restriction doit être interprétée comme étant 4 fois les obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant 5 jours, ainsi un agent qui travaille 3 jours par semaine devra avoir pris 12 jours de congés annuels pour pouvoir alimenter son C.E.T.

La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

1^{er} cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le C.E.T. ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.

2^{ème} cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le C.E.T. est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

Le fonctionnaire affilié à la CNRACL opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP, pour leur indemnisation, pour leur utilisation, ou pour leur maintien sur le C.E.T.

Le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale et l'agent contractuel optent, dans les proportions qu'ils souhaitent : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur utilisation, soit pour le maintien sur le C.E.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

- RIFSEPT : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Monsieur le Maire fait part des avancées du Comité du Personnel Municipal sur les modes de calcul du RIFSEPT qui tient compte de nombreux critères (position hiérarchique, responsabilités, manière

de servir, ...) pour chaque agent et permet ainsi d'obtenir un barème et ainsi l'attribution d'un régime indemnitaire individuel.

Les propositions retenues par le Comité du Personnel seront étudiées par le Comité technique du Centre de Gestion courant mars 2020.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, l'Assemblée délibérera ensuite sur les propositions définitives

TARIFS DE RESTAURATION :

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux de la restauration pour les agents municipaux et le personnel enseignant qui mangent régulièrement à la cantine en fixant le prix du menu à 3 € à compter du 1^{er} janvier 2020 au lieu de 5 € actuellement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (4 abstentions),
Accepte la proposition et fixe le repas pour le personnel communal et enseignant au même tarif que le repas enfant, soit 3 €.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population se déroulera à compter du 16 janvier au 15 février 2020 :

La commune sera découpée en 3 secteurs.

Participeront à ce recensement, supervisé par un agent de l'INSEE :

1 agent coordonnateur : Véronique MERENDET

1 agent coordonnateur suppléant : Marie DES ROCHES DUCHASSAY

3 agents recenseurs

Jean Louis COSTES

Katia BRIVAL

Elodie TACCHI

1 agent recenseur suppléant pour aider ou remplacer : Lizia DESROCHES DUCHASSAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le bon déroulement du recensement de la population

SIVU CHENIL DE CAUBEYRES : Nouveaux statuts

Madame PEJAC Evelyne présente le projet de nouveaux statuts du SIVU du Chenil de Caubeyres.

Les représentants issus de chaque commune (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) constitueront avec les communes appartenant au même secteur intercommunal, un collège électoral sans personnalité juridique. Les communes membres se répartissent en 12 secteurs intercommunaux correspondant exactement au périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La commune de Sainte Colombe en Bruilhois sera donc rattachée au secteur 1 Agen Agglomération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts du SIVU Chenil de Caubeyres.

COMPTES RENDUS DES COMITES COMMUNAUX :

URBANISME :

Madame Véronique DUMAS, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal les dossiers de Permis d'Urbanisme actuellement en cours d'instruction sur le Technopole d'Agen Garonne :

- Sud Ouest Montage
- ACMG -Association Climatologique de la Moyenne Garonne.

Le Conseil Municipal est également informé de l'obligation d'exécution de la décision du tribunal administratif de Bordeaux sur le Plan local Urbanisme intercommunal.

Pour la Commune, la zone de Galias est concernée et les propriétaires ont été informés par courrier.

COMMUNICATION :

VŒUX A LA POPULATION :

Le Conseil Municipal choisit la carte d'invitation aux vœux qui sera adressée à chaque foyer de la commune. L'impression de la carte sera réalisée par l'imprimeur Graphic Sud.

PROPOSITION POUR LE PROCHAIN BULLETIN :

Il sera distribué entre fin janvier et mi-février.

Lors du comité du 2/10, il a été acté de donner un nom au bulletin municipal : sollicitation des enfants des écoles ou la population. Une rubrique Conseil Municipal des Enfants sera créée.

La mise en page se fera avec moins de couleur et fond blanc.

PLAN GUIDE :

Un nouveau plan guide sera proposé pour l'année 2020.

Le comité a validé la conservation des lieux dits sur la carte avec le nouvel adressage normalisé.

Une mise à jour des informations et un changement de photos ont été effectués.

FLASH / NEWSLETTER :

Dans le cas où les informations s'avèrent plus nombreuses, le comité a validé un flash type déroulant à la place du flash traditionnel.

SITE INTERNET :

Suite à la rencontre avec le prestataire « Linkweb » et à la vue des statistiques, il ressort que le tourisme est la rubrique la plus consultée, il est donc prévu de développer le contenu de cette rubrique et de la rendre accessible dès la page d'accueil du site.

Plusieurs mises à jour sont également prévues au niveau des informations et un regroupement de rubriques sera également mis en place.

- AGENDA :

Réunion préparation pour la fibre numérique : le 18 décembre à 16 h salle Maison Commune

Vœux Municipaux : le Dimanche 12 Janvier à 10 h 30 salle des fêtes

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 17 février 2020 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.